

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de La Matanie tenue le 5 février 2025 à 13 h 30 en la salle "Les Ruisseaux" au 2<sup>e</sup> étage de l'Édifice de La Matanie**

**Présences**

Mme Josée Marquis, maire de Saint-Adelme  
M. Gérald Beaulieu, maire de Baie-des-Sables et préfet  
M. Eddy Métivier, maire de Matane  
M. Philippe Savard, maire de Sainte-Paule et préfet suppléant

**Absences**

M. Mathieu Isabel, maire des Méchins

Les membres présents forment le quorum. La séance est tenue sous la présidence de monsieur Gérald Beaulieu, préfet et maire de Baie-des-Sables. Le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, est aussi présent. La séance est tenue avec enregistrement audio pour fin de publication.

---

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Recommandations – Demandes d'aide financière
  - 3.1. FRR volet 2 – Dons et commandites (Cégep de Matane – projet "Catalogue d'exposition des finissants en photographie 2025")
  - 3.2. FRR volet 2 – Dons et commandites (Café La Caisse de Baie-des-Sables – activité "Carnaval Brasse Brasse 2025")
  - 3.3. FRR volet 2 – Dons et commandites (Association de baseball mineur de Matane – activité "Championnat provincial")
  - 3.4. FRR volet 2 – Dons et commandites (Chœur Vocalia de Matane – activité "Concert 30<sup>e</sup> Anniversaire")
  - 3.5. FRR volet 2 – Dons et commandites (Centre d'action bénévole de La Matanie – activité "Conférence 45<sup>e</sup> Anniversaire")
  - 3.6. FRR volet 2 – Dons et commandites (Synergie Matanie – projet "Atelier d'échanges de pratiques de valorisation des résidus textiles")
  - 3.7. FRR volet 2 – PDC collaboration spéciale (Maison des Jeunes de Matane – projet "Service en hébergement d'urgence")
  - 3.8. FRR volet 2 – PDC collaboration spéciale (Ville de Matane – activités "Semaine de relâche scolaire 2025")
  - 3.9. FRR volet 2 – PDC collaboration spéciale (Club Optimiste de Matane – activité "Opti-Neige 2025 – 30<sup>e</sup> Anniversaire")
  - 3.10. MADA – Politique des aînés (Centre d'action bénévole de La Matanie – projet "4<sup>e</sup> édition du Salon Aînés Actifs et en Action")
4. FRR volet 2 – Retour de sommes non utilisées
5. Entériner la signature d'une demande d'inscription pour jugement par défaut de réponse à l'assignation (dossier de prêt FLI-2022-004)
6. Entente sectorielle de développement en culture pour le Bas-Saint-Laurent – Mandataire municipal pour les sommes investies par le MCC
7. Entente de développement culturel – Planification révisée – Info
8. Appui au projet de la Maison des Jeunes de Matane « Repairs 2.0 »
9. Modification du calendrier des séances 2025 (reporté)
10. Gestion des ressources humaines (GRH)
  - 10.1. Abolition du poste de conseiller en environnement et cours d'eau
  - 10.2. Modification au régime d'assurances collectives – employés contractuels

- 10.3. SRSI – Embauche de M. Gabriel Turcotte comme pompier à temps partiel (casernes 18)
  - 10.4. SRSI – Autorisation double emploi
  - 10.5. Rapport des heures accumulées payées des cadres 2024
  - 10.6. Autorisation – offre de services professionnels avocat
  11. Autorisation de signature – Ententes pour la fourniture de services en prévention des incendies (Saint-Ulric, Sainte-Paule, Saint-Léandre)
  12. Réponse à la proposition de la municipalité de Saint-Léandre suite à l'offre de services en urbanisme de la MRC – Info
  13. Autorisation de signature – Entente de fourniture de services à la MRC de La Mitis pour la livraison du programme Petits établissements accessibles de la Société d'habitation du Québec
  14. Autorisation de signature – Entente de fourniture de services à la municipalité de Sainte-Paule pour l'inspection et la caractérisation des installations septiques et des rives de certains milieux hydriques
  15. Lettre des Producteurs de grains du Québec – Recensements hydriques – Info
  16. Octroi d'un contrat technique pour la réalisation d'un Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO) des TPI de la MRC de La Matanie (2025-2030)
  17. Marché public de La Matanie – Avis de nomination pour les Prix d'excellence Cecobois 2025 dans les catégories Bâtiment commercial et Concept structural
  18. Autorisation – achat d'un serveur de relève
  19. Tarification des données géomatiques
  20. Disposition de chaises usagées excédentaires
  21. Forum SAT (Système alimentaire territoriaux), les 25 et 26 février 2025 à Saint-Hyacinthe
  22. 34<sup>e</sup> Colloque d'Espace MUNI, les 8 et 9 mai 2025 à Victoriaville
  23. Appui à la candidature de madame Vanessa Caron à titre d'administratrice au CSSMM au poste « représentant de la communauté – personne issue du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires »
  24. Varia
  25. Période de questions
  26. Fermeture de la séance
- 

## **OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

La séance est ouverte et le quorum est constaté.

### **RÉSOLUTION CA-2025-02-01**

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT QUE**, suite à l'appel des présences, les membres du comité administratif présents forment le quorum;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité administratif ont pris connaissance de l'ordre du jour lequel est lu par le préfet, monsieur Gérald Beaulieu;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Philippe Savard et résolu à l'unanimité :

**D'adopter l'ordre du jour proposé.**

**ADOPTÉE**

## **RECOMMANDATIONS – DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE**

### **RÉSOLUTION CA-2025-02-02**

#### **FRR VOLET 2 – DONS ET COMMANDITES (CÉGEP DE MATANE – PROJET "CATALOGUE D'EXPOSITION DES FINISSANTS EN PHOTOGRAPHIE 2025")**

**CONSIDÉRANT QUE** les demandes de dons et commandites sont étudiées en fonction des critères et conditions prévus à la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie (PSPS)*, laquelle est financée par le volet 2 du Fonds régions et ruralité (FRR);

**CONSIDÉRANT** l'analyse d'un dossier et la recommandation favorable du service de développement territorial;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Josée Marquis et résolu à l'unanimité :

**QUE** le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser la commandite suivante, à partir du budget associé au *Programme d'octroi de dons et commandites*;

- Cégep de Matane – projet "Catalogue d'exposition des finissants en photographie 2025" : 150 \$;

**QUE** le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, soit et est autorisé à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION CA-2025-02-03**

#### **FRR VOLET 2 – DONS ET COMMANDITES (CAFÉ LA CAISSE DE BAIE-DES-SABLES – ACTIVITÉ "CARNAVAL BRASSE BRASSE 2025")**

**CONSIDÉRANT QUE** les demandes de dons et commandites sont étudiées en fonction des critères et conditions prévus à la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie (PSPS)*, laquelle est financée par le volet 2 du Fonds régions et ruralité (FRR);

**CONSIDÉRANT** l'analyse d'un dossier et la recommandation favorable du service de développement territorial;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

**QUE** le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser la commandite suivante, à partir du budget associé au *Programme d'octroi de dons et commandites*;

- Café La Caisse – activité "Carnaval Brasse Brasse 2025" : 500 \$;

**QUE** le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, soit et est autorisé à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION CA-2025-02-04**

**FRR VOLET 2 – DONS ET COMMANDITES (ASSOCIATION DE BASEBALL MINEUR DE MATANE – ACTIVITÉ "CHAMPIONNAT PROVINCIAL")**

**CONSIDÉRANT QUE** les demandes de dons et commandites sont étudiées en fonction des critères et conditions prévus à la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie (PSPS)*, laquelle est financée par le volet 2 du Fonds régions et ruralité (FRR);

**CONSIDÉRANT** l'analyse d'un dossier et la recommandation favorable du service de développement territorial;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Philippe Savard et résolu à l'unanimité :

**QUE** le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser la commandite suivante, à partir du budget associé au *Programme d'octroi de dons et commandites*;

- Association de baseball mineur de Matane – activité "Championnat provincial" : 1 000 \$;

**QUE** le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, soit et est autorisé à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION CA-2025-02-05**

**FRR VOLET 2 – DONS ET COMMANDITES (CHŒUR VOCALIA DE MATANE – ACTIVITÉ "CONCERT 30<sup>E</sup> ANNIVERSAIRE")**

**CONSIDÉRANT QUE** les demandes de dons et commandites sont étudiées en fonction des critères et conditions prévus à la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie (PSPS)*, laquelle est financée par le volet 2 du Fonds régions et ruralité (FRR);

**CONSIDÉRANT** l'analyse d'un dossier et la recommandation favorable du service de développement territorial;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Josée Marquis et résolu à l'unanimité :

**QUE** le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser la commandite suivante, à partir du budget associé au *Programme d'octroi de dons et commandites*;

- Chœur Vocalia de Matane – activité "Concert 30<sup>e</sup> Anniversaire" : 500 \$;

**QUE** le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, soit et est autorisé à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

## **RÉSOLUTION CA-2025-02-06**

### **FRR VOLET 2 – DONS ET COMMANDITES (CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE LA MATANIE – ACTIVITÉ "CONFÉRENCE 45<sup>E</sup> ANNIVERSAIRE")**

**CONSIDÉRANT QUE** les demandes de dons et commandites sont étudiées en fonction des critères et conditions prévus à la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie (PSPS)*, laquelle est financée par le volet 2 du Fonds régions et ruralité (FRR);

**CONSIDÉRANT** l'analyse d'un dossier et la recommandation favorable du service de développement territorial;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

**QUE** le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser la commandite suivante, à partir du budget associé au *Programme d'octroi de dons et commandites*;

- Centre d'action bénévole de La Matanie – activité "Conférence 45<sup>e</sup> Anniversaire" : 500 \$;

**QUE** le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, soit et est autorisé à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

## **RÉSOLUTION CA-2025-02-07**

### **FRR VOLET 2 – DONS ET COMMANDITES (SYNERGIE MATANIE – PROJET "ATELIER D'ÉCHANGES DE PRATIQUES DE VALORISATION DES RÉSIDUS TEXTILES")**

**CONSIDÉRANT QUE** les demandes de dons et commandites sont étudiées en fonction des critères et conditions prévus à la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie (PSPS)*, laquelle est financée par le volet 2 du Fonds régions et ruralité (FRR);

**CONSIDÉRANT QU'**en 2024, le conseil de la MRC de La Matanie a prévu un montant de 10 000 \$ spécifiquement pour soutenir des projets à caractère environnemental;

**CONSIDÉRANT** la demande de Synergie Matanie pour l'organisation d'un atelier d'échanges de pratiques de valorisation des résidus textiles;

**CONSIDÉRANT** l'analyse du dossier et la recommandation favorable du coordonnateur au développement durable, notamment en raison de son arrimage à la mesure 6 du Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC, soit le soutien aux initiatives de réduction des matières résiduelles;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Philippe Savard et résolu à l'unanimité :

**QUE** le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser la commandite suivante, à partir du budget associé au *Programme d'octroi de dons et commandites (environnement)*;

- Synergie Matanie – projet "Atelier d'échanges de pratiques de valorisation des résidus textiles" : 1 000 \$;

**QUE** le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, soit et est autorisé à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

#### **RÉSOLUTION CA-2025-02-08**

##### **FRR VOLET 2 – PDC COLLABORATION SPÉCIALE (MAISON DES JEUNES DE MATANE – PROJET "SERVICE EN HÉBERGEMENT D'URGENCE")**

**CONSIDÉRANT** la demande d'aide financière de la Maison des Jeunes de Matane, à titre de fiduciaire, pour le déploiement d'un service d'hébergement d'urgence temporaire aux personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir;

**CONSIDÉRANT** l'analyse du projet en fonction des critères et conditions prévus à la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie (PSPS)*, laquelle est financée par le volet 2 du Fonds régions et ruralité (FRR);

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du service de développement territorial;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Josée Marquis et résolu à l'unanimité :

**QUE** le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise, à partir du FRR volet 2, une aide financière de 2 500 \$ à la Maison des Jeunes, fiduciaire, pour le projet de service d'hébergement d'urgence en collaboration avec les organismes communautaires et le CISSS;

**QUE** le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, soit et est autorisé à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

#### **RÉSOLUTION CA-2025-02-09**

##### **FRR VOLET 2 – PDC COLLABORATION SPÉCIALE (VILLE DE MATANE – ACTIVITÉS "SEMAINE DE RELÂCHE SCOLAIRE 2025")**

**CONSIDÉRANT** la collaboration instaurée, depuis quelques années, avec la ville de Matane dans le cadre de la semaine de relâche scolaire concernant une participation financière pour permettre aux organismes et municipalités rurales d'afficher leurs activités dans la programmation de la Ville;

**CONSIDÉRANT** la demande d'aide financière, pour l'année 2025, de la ville de Matane pour un soutien à la semaine d'activités qui se déroulent en majorité à Matane;

**CONSIDÉRANT** l'analyse du projet en fonction des critères et conditions prévus à la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie (PSPS)*, laquelle est financée par le volet 2 du Fonds régions et ruralité (FRR);

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du service de développement territorial;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Josée Marquis et résolu à l'unanimité :

**QUE** le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise, à partir du FRR volet 2, une aide financière de 2 000 \$ à la ville de Matane pour soutenir les activités de la Semaine de relâche scolaire 2025;

**QUE** le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, soit et est autorisé à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

#### **RÉSOLUTION CA-2025-02-10**

#### **FRR VOLET 2 – PDC COLLABORATION SPÉCIALE (CLUB OPTIMISTE DE MATANE – ACTIVITÉ "OPTI-NEIGE 2025 – 30<sup>E</sup> ANNIVERSAIRE")**

**CONSIDÉRANT** la demande d'aide financière du Club Optimiste de Matane pour le projet Opti-Neige 2025;

**CONSIDÉRANT** l'analyse du projet en fonction des critères et conditions prévus à la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie (PSPS)*, laquelle est financée par le volet 2 du Fonds régions et ruralité (FRR);

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du service de développement territorial;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

**QUE** le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise, à partir du FRR volet 2, une aide financière de 2 000 \$ au Club Optimiste de Matane pour l'activité Opti-Neige 2025 dans le cadre du 30<sup>e</sup> Anniversaire;

**QUE** le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, soit et est autorisé à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

#### **RÉSOLUTION CA-2025-02-11**

#### **MADA – POLITIQUE DES AÎNÉS (CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE LA MATANIE – PROJET "4<sup>E</sup> ÉDITION DU SALON AÎNÉS ACTIFS ET EN ACTION")**

**CONSIDÉRANT** la demande d'aide financière du Centre d'action bénévole de La Matanie pour sa 4<sup>e</sup> édition du Salon Aînés Actifs et en Action;

**CONSIDÉRANT QUE** l'objectif de cet événement est de sensibiliser les aînés et leur famille à devenir ou à demeurer actifs et en action dans leur communauté afin de contribuer à l'amélioration de leur qualité de vie;

**CONSIDÉRANT QUE** l'événement permettra de connaître les ressources et les services sur le territoire et d'assister à des conférences gratuites sur différentes thématiques;

**CONSIDÉRANT QUE** cette action s'inscrit dans le plan d'action Municipalité amie des aînés (MADA) de la MRC (4.2.1);

**CONSIDÉRANT** l'analyse favorable du projet par le service de développement territorial;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Philippe Savard et résolu à l'unanimité :

**D'**autoriser une contribution financière pour la 4<sup>e</sup> édition du Salon Aînés Actifs et en Action du Centre d'action bénévole de La Matanie pour un montant de 1 000 \$ à partir du budget du service de développement territorial de la MRC de La Matanie (contribution pour la mise en œuvre de la Politique MADA);

**QUE** le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, soit et est autorisé à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION CA-2025-02-12**

#### **FRR VOLET 2 – RETOUR DE SOMMES NON UTILISÉES**

**CONSIDÉRANT QUE**, pour diverses raisons, des projets ont été annulés ou complétés partiellement et qu'il y a lieu de rendre disponibles les sommes non utilisées pour soutenir d'autres projets;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du service de développement territorial;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Josée Marquis et résolu à l'unanimité :

**D'**annuler l'aide financière consentie par la résolution numéro 73-02-24 (1 000 \$);

**DE** diminuer l'aide financière consentie par la résolution numéro 535-10-22 d'un montant de 1 250 \$;

**QUE** les sommes ainsi libérées (2 250 \$) soient utilisées pour bonifier le programme de développement des communautés (collaboration spéciale & dons et commandites) du Fonds régions et ruralité (FRR) volet 2 pour l'année 2024.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION CA-2025-02-13**

#### **ENTÉRINER LA SIGNATURE D'UNE DEMANDE D'INSCRIPTION POUR JUGEMENT PAR DÉFAUT DE RÉPONSE À L'ASSIGNATION (DOSSIER DE PRÊT FLI-2022-004)**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Matanie a confié la gestion de son Fonds local d'investissement (FLI) et de son Fonds local de solidarité (FLS) à Développement Économique Matanie (DEM) en vertu d'une entente intervenue entre eux le 3 mai 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** DEM a adopté et mis en place, le 27 février 2024, une procédure de recouvrement pour encadrer les dossiers des emprunteurs en défaut de respecter leurs obligations à l'égard de la MRC;

**CONSIDÉRANT QU'**en application de ladite procédure, des recours légaux ont été entrepris dans le dossier numéro FLI-2022-004;

**CONSIDÉRANT QUE**, pour ce dossier, une demande d'inscription pour jugement par défaut de réponse à l'assignation a été déposée au greffe de la Cour du Québec (chambre civile);

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

**QUE** soit entérinée la signature de toute déclaration par le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, en lien avec le recouvrement des sommes dues à la MRC dans le dossier numéro FLI-2022-004;

**QUE**, suite au jugement la Cour du Québec, le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, soit et est autorisé à signer tous les documents requis pour le recouvrement des créances relatives au dossier numéro FLI-2022-004.

ADOPTÉE

#### **RÉSOLUTION CA-2025-02-14**

#### **ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT EN CULTURE POUR LE BAS-SAINT-LAURENT – MANDATAIRE MUNICIPAL POUR LES SOMMES INVESTIES PAR LE MCC**

**CONSIDÉRANT QU'**une Entente sectorielle de développement (ESD) en culture pour le Bas-St-Laurent est envisagée pour la période 2025-2028;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCC) investira, à partir du Programme d'ententes de développement culturel municipales et régionales (PEDC), une somme annuelle de 40 000 \$ en 2025, 2026 et 2027, pour un total de 120 000 \$ sur 3 ans, dans cette ESD;

**CONSIDÉRANT QUE** cette contribution servira à soutenir des actions convenues entre les partenaires permettant de dynamiser le secteur culturel bas-laurentien;

**CONSIDÉRANT QUE** seules les instances municipales sont admissibles au PEDC et qu'une résolution du partenaire municipal est exigée pour le dépôt d'une demande;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Matanie n'a aucune contribution financière supplémentaire à fournir dans le cadre de l'ESD;

**CONSIDÉRANT QUE** le Collectif régional de développement (CRD) du Bas-St-Laurent agit comme organisme fiduciaire de l'ESD et qu'il est responsable de l'administration des sommes provenant des contributions financières versées dans le cadre de l'entente;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Philippe Savard et résolu à l'unanimité :

**QUE** la MRC de La Matanie accepte d'agir à titre de mandataire municipal pour recevoir la somme octroyée par le ministère de la Culture et des Communications à l'Entente sectorielle de développement en culture pour le Bas-St-Laurent, au montant de 120 000 \$, et qu'elle s'engage à verser cette somme au Collectif régional de développement du Bas-St-Laurent.

ADOPTÉE

#### **ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL – PLANIFICATION RÉVISÉE – INFO**

## **RÉSOLUTION CA-2025-02-15**

### **APPUI AU PROJET DE LA MAISON DES JEUNES DE MATANE « REPAIRS 2.0 »**

**CONSIDÉRANT** la demande d'appui de la Maison des Jeunes de Matane pour son projet « Repairs 2.0 » dans le cadre de sa demande au programme de soutien en prévention de la criminalité du ministère de la Sécurité publique;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet s'inscrit parfaitement dans les orientations de la MRC de La Matanie dont son *Énoncé de vision stratégique La Matanie 2030* qui met l'accent sur une société solidaire et engagée; et qu'il contribuera à réduire la détresse psychologique, à encourager la persévérance scolaire et à améliorer la qualité de vie des adolescents;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Philippe Savard et résolu à l'unanimité :

D'appuyer la Maison des Jeunes de Matane dans ses démarches pour l'obtention de financement auprès des ministères et des organismes subventionneurs pour la réalisation de son projet;

D'entériner la lettre transmise à cet effet, signée par le directeur général, signifiant l'appui de la MRC de La Matanie.

ADOPTÉE

## **MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES 2025 (REPORTÉ)**

### **GESTION DES RESSOURCES HUMAINES (GRH)**

#### **RÉSOLUTION CA-2025-02-16**

##### **ABOLITION DU POSTE DE CONSEILLER EN ENVIRONNEMENT ET COURS D'EAU**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 603-10-24 relative à la nomination du détenteur du poste de conseiller en environnement et cours d'eau à titre de coordonnateur au développement durable;

**CONSIDÉRANT QUE** le poste de conseiller en environnement et cours d'eau est dépourvu de titulaire (vacant);

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

D'abolir, avec prise d'effet immédiat, le poste de conseiller en environnement et cours d'eau.

ADOPTÉE

#### **RÉSOLUTION CA-2025-02-17**

##### **MODIFICATION AU RÉGIME D'ASSURANCES COLLECTIVES – EMPLOYÉS CONTRACTUELS**

**CONSIDÉRANT QUE**, conformément à l'article 711.0.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1), la MRC participe, au bénéfice de ses fonctionnaires et employés, à un contrat d'assurance dont le preneur est la Fédération québécoise des municipalités locales et régionales (FQM);

**CONSIDÉRANT QUE** les personnes salariées de la MRC doivent obligatoirement participer au plan d'assurance-groupe;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC défraye cinquante pour cent (50 %) du coût du plan d'assurance groupe en vigueur;

**CONSIDÉRANT QUE** les personnes salariées contractuelles ne peuvent pas adhérer au plan d'assurance-groupe en raison des conditions actuellement en vigueur;

**CONSIDÉRANT QU'**il est possible de modifier le contrat du plan d'assurance-groupe afin que les personnes salariées contractuelles, réalisant des mandats d'une durée minimale de deux ans, puissent en bénéficier mais en limitant le versement des prestations d'invalidité pour une période maximale de 60 mois;

**CONSIDÉRANT QUE** la participation des personnes salariées contractuelles n'aurait pas d'impact sur le montant des primes versées par les personnes salariées présentement couvertes;

**CONSIDÉRANT QU'**à des fins de recrutement et de rétention du personnel, il est dans l'intérêt de la MRC d'élargir l'admissibilité à son plan d'assurance-groupe;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Philippe Savard et résolu à l'unanimité :

**D'**autoriser le directeur général et greffier-trésorier à signer une demande de modification et/ou un avenant au contrat d'assurance dont le preneur est la FQM afin que les personnes salariées contractuelles ayant des mandats d'une durée de deux ans ou plus soient incluses dans le plan d'assurance-groupe.

ADOPTÉE

#### **RÉSOLUTION CA-2025-02-18**

#### **SRSI – EMBAUCHE DE M. GABRIEL TURCOTTE COMME POMPIER À TEMPS PARTIEL (CASERNE 18)**

**CONSIDÉRANT** l'intérêt de monsieur Gabriel Turcotte à intégrer le Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du directeur du service de sécurité incendie, celui-ci ayant obtenu le certificat médical du candidat;

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur du SRSI peut réaffecter les pompiers à une autre caserne selon les besoins du service;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Josée Marquis et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

**D'**embaucher monsieur Gabriel Turcotte comme pompier à temps partiel pour le Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie, en date du 6 février 2025, celui-ci sera assujéti à une période de probation de six (6) mois à compter de cette date;

**D'**autoriser l'inscription de monsieur Gabriel Turcotte à la formation obligatoire Pompier I que celui-ci devra compléter;

**QUE** monsieur Gabriel Turcotte soit rattaché à la caserne de Baie-des-Sables sous réserve d'une possible réaffectation par le directeur du SRSI.

ADOPTÉE

#### **RÉSOLUTION CA-2025-02-19**

##### **SRSI – AUTORISATION DOUBLE EMPLOI**

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 6.2 de l'entente de travail des chefs aux opérations du Service régional de sécurité incendie prévoit que ceux-ci devront exercer ce rôle exclusivement pour le bénéfice de la MRC et ne devront pas s'engager dans un autre service de sécurité incendie;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC et la ville de Matane travaillent conjointement à une étude visant le regroupement de leur service de sécurité incendie respectif;

**CONSIDÉRANT QUE** la direction générale de la MRC et de la ville de Matane sont favorables au double emploi dans un contexte de régionalisation des effectifs en sécurité incendie;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Josée Marquis et résolu à l'unanimité :

**D'autoriser** les cadres du SRSI à déroger à l'article 6.2 de l'entente de travail des chefs aux opérations afin qu'ils puissent intégrer le service de sécurité incendie de la ville de Matane après avoir obtenu une autorisation écrite du directeur général et greffier-trésorier de la MRC de La Matanie.

ADOPTÉE

#### **RÉSOLUTION CA-2025-02-20**

##### **RAPPORT DES HEURES ACCUMULÉES PAYÉES DES CADRES 2024**

**CONSIDÉRANT QU'**en application de l'article 6.06 de la *Politique de gestion du personnel-cadre*, le directeur général a soumis un rapport des heures accumulées payées aux employés-cadres pour l'année 2024;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité administratif doit autoriser, s'il y a lieu, le paiement des heures accumulées à taux simple du directeur général et greffier-trésorier;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

**D'autoriser** le paiement de 112.25 heures au directeur général et greffier-trésorier pour l'année 2024.

ADOPTÉE

#### **RÉSOLUTION CA-2025-02-21**

##### **AUTORISATION – OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS AVOCAT**

**CONSIDÉRANT** l'offre de services professionnels pour la réalisation d'une enquête en vertu de la *Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence et d'incivilité au travail* de Tremblay Parent Avocats et Avocates inc. sur la base d'un taux horaire de 290,00 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** l'offre de services complète devrait nécessiter approximativement 63 heures pour un coût estimé de 18 270,00 \$ avant les taxes applicables;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Philippe Savard et résolu à l'unanimité :

**D' le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, à signer l'offre de services de Tremblay Parent Avocats et Avocates inc. au coût estimé de 21 005,93 \$ taxes incluses;**

**QUE** les honoraires soient payables par le surplus non affecté de l'administration.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION CA-2025-02-22**

#### **AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTES POUR LA FOURNITURE DE SERVICES EN PRÉVENTION DES INCENDIES (SAINT-ULRIC, SAINTE-PAULE, SAINT-LÉANDRE)**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Matanie, par son Service régional de sécurité incendie (SRSI), possède l'expertise nécessaire ou est en recrutement de personnel afin d'offrir aux municipalités des services de prévention des incendies, notamment afin d'assurer les visites périodiques de prévention prévues au schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRSI);

**CONSIDÉRANT QUE** l'ensemble des municipalités doivent offrir des services de prévention des incendies sur leur territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités de Saint-Léandre, de Sainte-Paule et de Saint-Ulric ont manifesté leur intérêt à s'entendre pour partager l'utilisation des ressources en prévention des incendies engagées par la MRC de La Matanie;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Matanie désire se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) pour conclure une entente relative à la fourniture de services avec chacune des municipalités susmentionnées;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres ont pris connaissance des projets d'entente rédigés par le directeur général et greffier-trésorier;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Josée Marquis et résolu à l'unanimité :

**D' l'envoi des projets d'entente intermunicipale en matière de fourniture de services de prévention des incendies aux municipalités de Saint-Léandre, de Saint-Ulric et de Sainte-Paule.**

ADOPTÉE

#### **RÉPONSE À LA PROPOSITION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LÉANDRE SUITE À L'OFFRE DE SERVICES EN URBANISME DE LA MRC – INFO**

## **RÉSOLUTION CA-2025-02-23**

### **AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE DE FOURNITURE DE SERVICES À LA MRC DE LA MITIS POUR LA LIVRAISON DU PROGRAMME PETITS ÉTABLISSEMENTS ACCESSIBLES DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Matanie et la MRC de La Mitis sont signataires d'ententes de gestion pour la mise en application des programmes d'amélioration de l'habitat (PAH) de la SHQ sur leur territoire respectif;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Mitis souhaite obtenir auprès de la MRC de La Matanie des services d'inspection pour la livraison du programme Petits établissements accessibles de la SHQ;

**CONSIDÉRANT QU'**un inspecteur en bâtiments, salarié de la MRC de La Matanie, est accrédité pour la livraison des PAH de la SHQ dont le programme Petits établissements accessibles (PEA);

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Matanie et la MRC de La Mitis désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) pour conclure une entente relative à la fourniture de services;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité administratif ont été informés des modalités à l'entente;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le préfet, monsieur Gérald Beaulieu, ainsi que le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, soient et sont autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la MRC de La Matanie.

ADOPTÉE

## **RÉSOLUTION CA-2025-02-24**

### **AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE DE FOURNITURE DE SERVICES À LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PAULE POUR L'INSPECTION ET LA CARACTÉRISATION DES INSTALLATIONS SEPTIQUES ET DES RIVES DE CERTAINS MILIEUX HYDRIQUES**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Matanie a mis en place un service d'urbanisme pour desservir les municipalités rurales de son territoire en vertu d'ententes intermunicipales;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Matanie et la municipalité de Sainte-Paule désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) pour conclure une entente de fourniture de services en inspection relative aux installations septiques et aux rives de certains milieux hydriques;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente à intervenir serait complémentaire à celle entre la MRC de La Matanie et la municipalité de Sainte-Paule relativement à la fourniture de services en matière d'urbanisme, d'environnement et de protection des biens culturels depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres ont pris connaissance du projet d'entente rédigé par la directrice de l'aménagement et de l'urbanisme;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Josée Marquis et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'envoi du projet d'entente intermunicipale en matière d'inspection relative aux installations septiques et aux rives de certains milieux hydriques à la municipalité de Sainte-Paule;

**QUE** le préfet, monsieur Gérald Beaulieu, et le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, soient et sont autorisés à signer l'entente.

ADOPTÉE

**LETTRÉ DES PRODUCTEURS DE GRAINS DU QUÉBEC –  
RECENSEMENTS HYDRIQUES – INFO**

**RÉSOLUTION CA-2025-02-25**

**OCTROI D'UN CONTRAT TECHNIQUE POUR LA RÉALISATION D'UN  
PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER INTÉGRÉ OPÉRATIONNEL  
(PAFIO) DES TPI DE LA MRC DE LA MATANIE (2025-2030)**

**CONSIDÉRANT QUE** la Convention de gestion territoriale (CGT), signée entre la MRC, le MERN et le MFFP, exige la production d'un Plan d'aménagement forestier intégré et opérationnel (PAFIO) aux cinq ans pour les terres publiques intramunicipales (TPI) dont la gestion est déléguée à la MRC de La Matanie;

**CONSIDÉRANT QUE** le PAFIO identifie les secteurs d'intervention et les différentes activités d'aménagement forestier qui y sont prévues et contient également les mesures d'harmonisation;

**CONSIDÉRANT QUE** le PAFIO est réalisé en collaboration avec le comité multiressources et doit faire l'objet d'une consultation publique avant d'être approuvé par la ministre du MRNF;

**CONSIDÉRANT QUE** la SER des Monts a soumis une proposition forfaitaire, à la MRC de La Matanie, consistant à cibler les secteurs potentiels et de les valider sur le terrain au montant de 12 000 \$, avant les taxes applicables, excluant les travaux connexes lesquels seront facturés comme suit :

|   | <b>Taux unitaire, avant taxes</b> |
|---|-----------------------------------|
| Heures connexes technique   | 60 \$/h                           |
| Heures connexes ingénieur   | 86 \$/h                           |
| Déplacements associés aux travaux payés au taux horaire technique et de l'ingénieur | 0,69 \$/km                        |

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Philippe Savard et résolu à l'unanimité :

D'octroyer un contrat de services professionnels à la SER des Monts pour la réalisation des analyses et validations requises dans le cadre de l'élaboration du Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO) 2025-2030 des TPI gérées par la MRC de La Matanie.

ADOPTÉE

## **RÉSOLUTION CA-2025-02-26**

### **MARCHÉ PUBLIC DE LA MATANIE – AVIS DE NOMINATION POUR LES PRIX D'EXCELLENCE CECOBOIS 2025 DANS LES CATÉGORIES BÂTIMENT COMMERCIAL ET CONCEPT STRUCTURAL**

**CONSIDÉRANT QUE** les Architectes Goulet et Lebel, en collaboration avec la MRC de La Matanie, ont soumis la candidature du Marché public de La Matanie aux Prix d'excellence Cecobois 2025;

**CONSIDÉRANT QUE** Cecobois a retenu le dossier du marché public (nominé) dans les catégories Bâtiment commercial et Concept structural;

**CONSIDÉRANT QUE** la remise de prix s'effectuera dans le cadre d'un gala, le 20 février 2025, au Palais Montcalm à Québec;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

**D'**autoriser le remboursement des frais de déplacement et de séjour pour la participation du préfet, monsieur Gérald Beaulieu, au gala des Prix de l'excellence Cecobois 2025.

ADOPTÉE

## **RÉSOLUTION CA-2025-02-27**

### **AUTORISATION – ACHAT D'UN SERVEUR DE RELÈVE**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Matanie souhaite poursuivre ses investissements pour améliorer la résilience de ses systèmes informatiques aux attaques et aux pannes, incluant la diminution de temps requis pour leur rétablissement;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC souscrit à la pratique consistant à disposer de composants dupliqués (tels que des serveurs, des dispositifs de stockage, des blocs d'alimentation ou des équipements réseau) au sein de ses systèmes et réseaux informatiques;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de procéder à l'achat d'un serveur de relève (ThinkSystem SR630 V3) et à son plan de service de 3 ans auprès de l'entreprise MicroAge au prix de 12 485,88 \$, auquel s'ajoutent les écofrais, les frais de transport et les taxes applicables;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Philippe Savard et résolu à l'unanimité :

**D'**autoriser l'achat, auprès de MicroAge, d'un serveur de relève au coût approximatif de 14 413,35 \$, taxes incluses, lequel est payable à partir du surplus non affecté de l'administration.

ADOPTÉE

## **RÉSOLUTION CA-2025-02-28**

### **TARIFICATION DES DONNÉES GÉOMATIQUES**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'ajuster la tarification pour la fourniture des données géomatiques (résolution numéro 75-01-17);

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Matanie reçoit de nombreuses demandes d'achat ou de partage de données relatives à ses mandats en aménagement du territoire et en évaluation foncière, notamment d'entreprises privées;

**CONSIDÉRANT QUE** ces données ont une valeur économique importante et nécessitent des investissements récurrents pour leur tenue à jour;

**CONSIDÉRANT QUE** le *Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels* du gouvernement du Québec prévoit des frais de 0,55 \$ par unité d'évaluation pour une copie d'un extrait du rôle d'évaluation;

**CONSIDÉRANT QUE** les données du rôle d'évaluation sont associées à des bases de données géomatiques où chaque unité foncière constitue un polygone géo-référencé;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Josée Marquis et résolu à l'unanimité :

**DE** facturer la fourniture des données géomatiques liées aux matrices graphiques au coût unitaire de 0,55 \$ par polygone ou point, en plus du temps de préparation des données et de transmission;

**D'**autoriser la majoration des tarifs, lorsque requis, en conformité avec le *Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels* du gouvernement du Québec.

ADOPTÉE

#### **RÉSOLUTION CA-2025-02-29**

#### **DISPOSITION DE CHAISES USAGÉES EXCÉDENTAIRES**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a procédé au remplacement de l'ensemble des chaises des salles Rivière-Bonjour et des Ruisseaux;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a invité les municipalités, voulant obtenir les chaises usagées excédentaires, à transmettre leur demande jusqu'au 31 janvier 2025;

**CONSIDÉRANT** les demandes suivantes :

- Saint-Jean-de-Cherbourg (nombre non précisé);
- Baie-des-Sables (3);
- Saint-Adelme (3);
- Grosses-Roches (7);
- Saint-René-de-Matane (2);

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

**DE** céder gratuitement les chaises excédentaires aux municipalités ayant transmis des demandes chiffrées;

**DE** céder gratuitement les chaises restantes à la municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg.

ADOPTÉE

## **RÉSOLUTION CA-2025-02-30**

### **FORUM SAT (SYSTÈMES ALIMENTAIRES TERRITORIAUX), LES 25 ET 26 FÉVRIER 2025 À SAINT-HYACINTHE**

**CONSIDÉRANT** le Forum SAT (Systèmes alimentaires territoriaux), les 25 et 26 février 2025 à Saint-Hyacinthe;

**CONSIDÉRANT** les objectifs principaux de l'événement :

1. Mobiliser les actrices et acteurs des SAT et renforcer le dialogue et la solidarité intersectorielle et interrégionale;
2. Converger vers des priorités et des stratégies communes permettant de déployer et de consolider des SAT et les initiatives qui les façonnent partout au Québec;
3. Définir le rôle du Forum SAT dans l'écosystème des parties prenantes des systèmes alimentaires territoriaux;

**CONSIDÉRANT QUE** les activités proposées sont en lien avec les plans d'action de la MRC en sécurité alimentaire et en agriculture urbaine ainsi qu'avec des projets financés dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité;

**CONSIDÉRANT** l'intérêt de madame Nadine Turcotte, conseillère en développement social de la MRC, à y participer;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Philippe Savard et résolu à l'unanimité :

**QUE** le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise la dépense d'inscription au montant de 160,97 \$, plus les taxes applicables, pour la participation de madame Nadine Turcotte au Forum SAT les 25 et 26 février 2025 à Saint-Hyacinthe;

**D'**autoriser le remboursement, sur présentation d'un rapport de dépenses avec pièces justificatives, des frais de séjour et, advenant la non-disponibilité d'un véhicule de la MRC, des frais de déplacement.

ADOPTÉE

## **RÉSOLUTION CA-2025-02-31**

### **34<sup>E</sup> COLLOQUE D'ESPACE MUNI, LES 8 ET 9 MAI 2025 À VICTORIAVILLE**

**CONSIDÉRANT** l'intérêt de madame July-Anne Bouffard, conseillère en développement rural de la MRC, à participer au 34<sup>e</sup> Colloque d'Espace MUNI sous le thème "Ensemble, nous..." les 8 et 9 mai 2025 à Victoriaville;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Josée Marquis et résolu à l'unanimité :

**QUE** le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise la dépense d'inscription au montant de 495,00 \$, plus les taxes applicables, pour la participation de madame July-Anne Bouffard au 34<sup>e</sup> Colloque d'Espace MUNI les 8 et 9 mai 2025 à Victoriaville;

**D'**autoriser le remboursement, sur présentation d'un rapport de dépenses avec pièces justificatives, des frais d'hébergement et de repas et, advenant la non-disponibilité d'un véhicule de la MRC, des frais de déplacement.

ADOPTÉE

## **RÉSOLUTION CA-2025-02-32**

### **APPUI À LA CANDIDATURE DE MADAME VANESSA CARON À TITRE D'ADMINISTRATRICE AU CSSMM AU POSTE « REPRÉSENTANT DE LA COMMUNAUTÉ – PERSONNE ISSUE DU MILIEU MUNICIPAL, DE LA SANTÉ, DES SERVICES SOCIAUX OU DES AFFAIRES »**

**CONSIDÉRANT** l'appel de candidatures pour combler deux postes de « représentant de la communauté » au sein du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Monts-et-Marées;

**CONSIDÉRANT** les postes à combler de représentants de la communauté selon deux catégories, soit :

- personne issue du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires;
- personne âgée de 18 à 35 ans;

**CONSIDÉRANT** l'intérêt de madame Vanessa Caron, directrice au développement territorial et à la mobilité durable de la MRC de La Matanie;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

D'appuyer la candidature de madame Vanessa Caron au poste d'administratrice (représentante de la communauté – personne issue du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires) au sein du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Monts-et-Marées.

ADOPTÉE

## **VARIA**

---

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

## **RÉSOLUTION CA-2025-02-33**

### **FERMETURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par madame Josée Marquis et résolu à l'unanimité de fermer la séance.

ADOPTÉE

(signé)

\_\_\_\_\_  
Le préfet,  
Gérald Beaulieu

(signé)

\_\_\_\_\_  
Le directeur général et greffier-trésorier,  
Olivier Banville, urb.

*Je, soussigné, Gérald Beaulieu, préfet de la MRC de La Matanie, ayant signé le présent procès-verbal, reconnait et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.*

(signé)

\_\_\_\_\_  
*Le préfet,  
Gérald Beaulieu*